

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2013 À 20 H 00

L'an deux mil treize, le six juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, TELLIER Didier, THOREL Franck, MARTIN Annie, EVEZARD Hélène

Absents excusés : PIETRE Martine (pouvoir à EVEZARD Hélène), BERRUE Didier (pouvoir à THOREL Franck), LUTTON Hervé (pouvoir à THAUVIN Christine)

Secrétaire : THOREL Franck

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance après que le Maire ait apporté des réponses sur les questions en attente :

³⁵/₁₇ La démolition des préfabriqués : M. le Maire met à la disposition des Conseillers le dossier de marché pour la restructuration du groupe scolaire et les factures de l'Entreprise REVIL prouvant ainsi que la démolition n'était pas chiffrée dans le marché et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un règlement. Mme THAUVIN demande si elle peut présenter au prochain Conseil les documents financiers relatifs à la démolition de ces préfabriqués.

M. le Maire ajoute que le SDIS ne se déplacera pas pour effectuer une visite des préfabriqués mais propose de solliciter les Pompiers de SULLY SUR LOIRE.

³⁵/₁₇ M. FOULON rappelle à l'assemblée que, sur les conseils du Capitaine LHOSTIS, il a déposé une demande de dérogation pour la pose de matériaux décoratifs en médium classés M4 non conformes dans le hall d'entrée du groupe scolaire. La Sous-Commission Départementale de Sécurité, dans sa séance du 7 mai 2013, a émis un avis favorable à cette dérogation.

Mme THAUVIN demande si le Bureau de Contrôle qui avait refusé de valider ces matériaux a été destinataire du rapport de la Sous-Commission et s'il a donné un avis.

ORDRE DU JOUR

I. REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2013 :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (10 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention), de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire, au 1er septembre

2013, soit :

- 2,70 € le ticket pour la Catégorie n°1 (enfants),
- 5,40 € le ticket pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).

II. REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE AU 01/09/2013 :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (12 voix contre et 2 abstentions), de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire au 1er septembre 2013, soit :

- 8,70 € le forfait hebdomadaire ;
- 2,40 € le forfait journalier pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels.

III. COMMERCES AMBULANTS : REVISION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les redevances d'occupation temporaire de la voie publique sur le territoire de la Commune, pour les commerces ambulants, à compter du 1er janvier 2014, soit :

- 8,50 € / m² / jour de présence hebdomadaire / an.

Le montant de la redevance due par la Société Pizza Swing, pour l'année 2014, s'élèvera donc à 170 €.

IV. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE RUE DE PARIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU de Sully sur Loire et de Saint Père sur Loire a décidé d'effectuer une extension du réseau d'eau potable à hauteur du n° 93 de la Rue de Paris à Saint Père-sur-Loire.

Il propose de profiter de ces travaux pour améliorer la défense contre l'incendie dans ce secteur très faiblement desservi puisqu'il se trouve éloigné de plus de 200 m par voies carrossables des bornes incendie implantées en amont et en aval.

Il présente un devis de 2 694,11 € HT qu'il a sollicité auprès de la Lyonnaise des Eaux, attributaire du marché lancé par le SIVU.

Il informe l'Assemblée que le Conseil Général du Loiret peut subventionner ce projet au titre de l'aide "Incendie : Aides en matière de lutte contre l'incendie" à hauteur de 30 % du montant HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour la réalisation de ce projet.

Le Maire précise que ces travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat car la RD 948 va prochainement connaître une augmentation de la circulation suite à la déviation de la RD 952.

V. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET POUR LE FONCTIONNEMENT DU RASED :

Le Maire informe l'assemblée que les dépenses relatives au fonctionnement du RASED s'élèvent à 1 150,83 pour l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Loiret, du montant maximum fixé à 931 €, pour l'année 2012/2013, au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier, de matériels scolaires et pédagogiques destinés au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

VI. ELARGISSEMENT DE LA RUE DU HAUT DES FOLIES : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAINS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Rue du Haut des Folies et la nécessité d'acquérir une bande sur deux terrains pour son élargissement afin d'obtenir une emprise de 8 mètres minimum sur toute sa longueur.

Il s'agit de prélever une bande de terrain d'une superficie de 670 m² sur la parcelle cadastrée ZB 118 appartenant à Monsieur GAUDRY Jean et une bande de terrain d'une superficie de 230 m² sur la parcelle cadastrée ZB 120 appartenant à Monsieur et Madame GERAY Gilbert.

Les deux nouvelles parcelles créées et cadastrées ZB 408 et ZB 411 pourront être incorporées dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition et l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle ZB 408 d'une superficie de 670 m² et la parcelle ZB 411 d'une superficie de 230 m². Il accepte le prix fixé à 0,50 € le m² soit 335 € pour Monsieur GAUDRY Jean et 115 € pour Monsieur et Madame GERAY Gilbert et s'engage à régler les frais notariés. Maître GERARD, Notaire à SULLY SUR LOIRE, est chargé de dresser les actes.

VII. AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT DES FOLIES : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter sa décision car il souhaite renégocier le montant de l'avenant.

Il précise, en outre, que quatre entreprises ont répondu au marché de travaux. Les plis seront ouverts le mercredi 12/06/2013.

VIII. SICTOM : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de collecte des déchets non ménagers à intervenir entre la Commune et le SICTOM de la Région de CHATEAUNEUF SUR LOIRE.

Il précise que l'augmentation du coût de la redevance est liée aux incivilités et notamment aux dépôts sauvages qui sont supportés par la Commune. M. TELLIER demande que les contrevenants soient sanctionnés.

Il est proposé également d'inclure le coût de la collecte des déchets lors de la prochaine révision du tarif de location de la salle polyvalente.

IX. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE :

<i>Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée :</i>		
³⁵ / ₁₇ Au 65544	<i>Participation au Pays Sologne Val Sud</i>	+
340,00 €		
³⁵ / ₁₇ Au 611	<i>Contrat de prestations de services (SICTOM)</i>	+

3 700,00 €

³⁵/₁₇ Au 61522

Entretien des bâtiments (ligne d'équilibre)

- 4 040,00 €

X. **RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** :

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, peut être consulté en mairie ou sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Maire informe l'Assemblée que le calcul des boues pour l'épandage est actuellement inférieur aux prévisions.

XI. **REMERCIEMENTS** :

Le Maire fait part des remerciements de l'Ecole Publique de Saint Père sur Loire et de la Société Musicale de Sully sur Loire pour l'octroi de subvention.

Il donne lecture de cartes de remerciements pour les marques de sympathie adressées lors des décès de M. Gilbert GARNIER, de M. Jack GAUTHIER et de M. Bernard VILLOING.

XII. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** :

³⁵/₁₇ *Le Maire informe le Conseil qu'un concert sera donné prochainement pour le 130^{ème} anniversaire de la Société Musicale.*

³⁵/₁₇ *Il fait part à l'assemblée de la demande de M. et Mme DARGENT qui sollicite un terrain pouvant accueillir la jument de leur fille. Une partie du terrain de la Prêle pourrait convenir. Cependant le Maire précise qu'une mise à disposition gratuite de terrains communaux à certains résidents de la Commune constitue une aide accordée à des personnes privées et pourrait constituer une rupture d'égalité entre les citoyens car elle n'est pas justifiée par un motif d'intérêt général et n'entre pas dans le cadre d'une mission de service public ou de l'exercice d'une compétence de la Commune. Une location devra être envisagée. Le Conseil Municipal demande s'il serait possible d'effectuer une mise à disposition contre l'entretien du terrain.*

³⁵/₁₇ *Mme EVEZARD transmet une information à la demande de Mme PIETRE qui a programmé le passage du jury du fleurissement le 3 juillet prochain.*

³⁵/₁₇ *M. BRETON informe le Conseil de la réalisation prochainement de travaux de dématérialisation des passages à niveau de la voie SNCF qui consistent à supprimer la signalisation, les barrières, les rails et les traverses. Ces dernières seront toutefois laissées sur place afin de pouvoir au besoin les remettre en place pour le passage d'un convoi.*

³⁵₁₇ M. BRETON précise que les travaux relatifs à la déviation de la canalisation gaz seront bientôt terminés et qu'une réfection des chemins est prévue.

³⁵₁₇ Il ajoute que l'usine d'incinération d'Arrabloy ouvrira ses portes aux élus le 4 octobre 2013 et au public le 5 octobre 2013.

³⁵₁₇ Le Maire informe le Conseil que M. Charly LATINOVIC a trouvé un autre emploi saisonnier. Le contrat a donc été proposé à Mme PRUNIER.

³⁵₁₇ M. THOREL sollicite des bénévoles pour procéder à la distribution du 16^{ème} Petit Saint Pèreois courant semaine prochaine.

³⁵₁₇ Mme NICOT informe l'assemblée que l'Association Culture et Patrimoine dans le Sullias organise, du 14 juillet au 15 septembre 2013, une exposition sur les Comices depuis 1955 à l'Eglise Saint Germain de Sully sur Loire.

³⁵₁₇ Mme MARTIN précise que la Bibliothèque de Saint Père propose une exposition du 17 juin au 31 juillet 2013 sur l'habitat dans le Loiret.

³⁵₁₇ Mme THAUVIN souhaiterait que soient sécurisés la prise et le câble d'alimentation du four dans la tisanerie du groupe scolaire.

³⁵₁₇ Elle demande s'il est possible de déplacer le plan d'évacuation apposé à l'entrée de la Bibliothèque qui condamne le seul mur permettant l'affichage. M. CLOUTIER lui a confirmé que l'emplacement est réglementaire.

³⁵₁₇ Mme THAUVIN sollicite les motivations qui ont justifiées la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie. M. FOULON précise que cet aménagement était nécessaire pour permettre à la secrétaire chargée de l'accueil de travailler sans être dérangée au moins ½ journée / jour.

Il ajoute que l'amplitude horaire a été élargie, soit 8 h 30 le matin au lieu de 9 h 00 et 18 h 00 le soir au lieu de 17 h 00, afin de permettre aux personnes qui travaillent de venir en Mairie.

³⁵₁₇ M. FOULON précise qu'il est toujours en attente de la réalisation des derniers travaux de l'entreprise NEYRAT (pose de plinthes dans le local électrique).

³⁵₁₇ Il confirme qu'il est toujours sans nouvelle de l'avancée de l'action intentée par l'Association Mobilité Réduite. M. CLOUTIER précise que tous les établissements recevant du public devront être aux normes au 01/01/2015.

³⁵₁₇ Le spectacle de l'Ecole Publique de Saint Père sur Loire aura lieu le vendredi 28 juin à 20 h 00 à la salle Blareau à Sully sur Loire.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 25.